



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**RECUEIL**

**DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU SDIS 25**

**NUMERO 6 DU MOIS D'AVRIL 2023**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX  
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09



**LISTE DES ACTES INSERES  
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25  
N° 6 DU MOIS D'AVRIL 2023**

*Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 6 du mois d'avril 2023*

Le directeur départemental adjoint,

Signé par : Jean-luc POTIER

Date : 07/04/2023

Qualité : Directeur Départemental Adjoint

Colonel hors classe Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
<b>Arrêté de la présidente du conseil d'administration</b>	
Arrêté n°2023/0368/RH-2G3 relatif au tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 .....	5
<b>Arrêtés du préfet du Doubs</b>	
Arrêté n°25-2023-01-03-00011 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	6
Arrêté n°25-2023-01-03-00012 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.....	9
Arrêté n°25-2023-01-03-00013 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	21
Arrêté n°25-2023-01-03-00014 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	24
Arrêté n°25-2023-01-03-00015 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.....	28
Arrêté n°25-2023-01-03-00016 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	32

Arrêté n°25-2023-01-03-00017 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	35
Arrêté n°25-2023-01-03-00018 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	37
Arrêté n°25-2023-01-03-00019 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	41
Arrêté n°25-2023-01-03-00020 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.....	48
Arrêté n°25-2023-01-03-00021 du 3 janvier 2023 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023 .....	54



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

N°2023/0368/RH-2G3

La présidente du conseil d'administration,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**OBJET** : Tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023.

- VU le code général de la fonction publique (partie législative) ;
- VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU la délibération en date du 8 décembre 2022 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2023 et l'avis favorable du comité technique en date du 22 novembre 2022 ;
- VU le règlement intérieur et notamment son annexe 12 bis « lignes directrices de gestion » ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRÊTE**

**Article 1** | Le tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

	Nom	Prénom	Date d'effet de nomination possible
1	GRIVEAU	Antoine	01/01/2023
2	BLANCHARD	Yves	01/10/2023
3	QUERRY	Frédéric	01/12/2023
4	BISMILLAH	Jaafar	01/12/2023
5	DUPONT	Antoine	01/12/2023
6	HINTZY	Thomas	01/12/2023
7	POISSENOT	Frédéric	26/12/2023

**Article 2** | Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

**Article 3** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification aux agents.

Fait à Besançon, le 31 mars 2023

Par délégué,  
le directeur départemental adjoint,

Colonel hors classe Jean-Luc POTIER

Reçu pour notification,  
L'agent

Date :

Signature :

La Juridiction Administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative), étant précisé que durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du président du conseil d'administration, prorogeant le délai de recours devant la Juridiction Administrative ;
- par l'intermédiaire du Représentant de l'État dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article L. 3131-2 du code général des collectivités territoriales, de sa transmission au Représentant de l'État.

**Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00011** du 03 Janvier 2023

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le codé général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « cynotechnie » ;  
Vu le guide de doctrine opérationnel « engagement des équipes cynotechniques » ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00003 du 6 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2022 ;  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 3	Conseiller Technique Départemental	Chien en formation	HUGUENARD	ARNAUD

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM	PRÉNOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	Berger allemand JUKE né le 20/10/14 n°250268500768018	GOY	FRANCK
		Border collie PEP'S né le 15/11/2019 n°250269590054602		
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS	MAGALI
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger belge malinoise RÉVA, née le 10/01/2020 n°250268732705750	RICHARD	MICKAËL

**Article 2 :**

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Sont habilités à exercer la spécialité « CYN » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRÉNOM
/	/	/	/

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00003 du 6 octobre 2022 susvisé est abrogé.

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 03 JAN. 2023

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00012**

du 03 janvier 2023

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « feux de forêts » ;  
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « feux de forêts et d'espaces naturels » ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-11-14-00005 du 14 novembre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2022.  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 3	Référent départemental	CMS	SAUGET	YOHANN
FDF 4	Référent départemental adjoint	CMS	VIEILLEDENT	MATTHIEU

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF 4	Chef de colonne	CMS	ANGONIN	ARNAULT
		-	BEAUDOUX	STEPHANE
		-	FOURNEROT	CHRISTOPHE
		-	MEYER	NICOLAS
FDF 3	Chef de groupe	CMS	DELAULE	LIONEL
		CMS	DINETTE	ARNAUD
		CMS	DORIER	PIERRE
		-	FAIVRE	RAPHAEL
		CMS	FISCHESSE	GUILLAUME
		CMS	PETITCOLIN	PATRICK
		-	REGAZONI	DAVID
		CMS	REGNAUT	FABIEN
		CMS	RIVOIRE	CLEMENT
		CMS	ROUSSEY	ERIC
FDF 2	Chef d'agrès	CMS	ABBUHL	GEOFFREY
		CMS	AGUIE	ALEXANDRE
		CMS	BALLET	DAVID
		CMS	BECOULET	SEBASTIEN
		CMS	BETTONI	MAXIME
		CMS	BEY	MICKAEL
		CMS	BOLE	JULIEN
		CMS	BOUCLET	GAËTAN
		-	BOUJON	JEROME
		CMS	BOURGOIN	ALAIN
		CMS	BREUILLARD	PATRICE
		CMS	BUTORAC	BOBAN
		CMS	COHADON	SYLVAIN
		CMS	CONGRETTEL	FREDERIC
		CMS	COULON	PHILIPPE
		CMS	COURAGEOT	DAMIEN
		-	CUSENIER	CHRISTOPHE
		CMS	DAMNON	CEDRIC
		-	DE CAMPOS GOMES	DAVID
		CMS	DELOULE	FABRICE
CMS	DEMAIMAY	RODOLPHE		
CMS	DESCHAMPS	JEAN-MARC		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 2	Chef d'agrès	CMS	DORNIER	DAMIEN
		-	DUBI	FABRICE
		CMS	DUTRIEUX	ARNAUD
		CMS	ESPINOSA	SEBASTIEN
		-	ESPITALIER	STEPHANE
		CMS	FAIVRE	NICOLAS
		-	GAGLIARDI	SEBASTIEN
		CMS	GAILLARD	BENJAMIN
		CMS	GARNIER	HERVE
		-	GAUDINET	SAMUEL
		CMS	GEHANT	GILLES
		CMS	GERMAIN	SEBASTIEN
		-	GIGON	STEPHANE
		-	GILLIOT	GUILLAUME
		-	GIRARD	FREDERIC
		CMS	GIRARD	JACKY
		CMS	GRANCHER	ROMARIC
		CMS	GRIMANI	ALAIN
		-	GRISON	AURELIEN
		CMS	GRYNSYK	GAËTAN
		CMS	GUIGNIER	HERVE
		CMS	GUIGNIER	PATRICE
		CMS	GUIGNOT	YVON
		CMS	GUILLET	DANIEL
		-	GUZZON	DAVID
		CMS	HORCKMANS	ALEXANDRE
		-	HUGUENARD	FABRICE
		CMS	JEANNEROD	CHRISTOPHE
		-	LAPORTE	DENIS
		CMS	LECOMTE	HERVE
		CMS	LEMOINE	EMMANUEL
		-	LESTRAT	JESSY
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
CMS	MAIGROT	ROBIN		
CMS	MARION	DAMIEN		
CMS	MARTIN	FABRICE		
-	MATERNE	CHRISTOPHE		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 2	Chef d'agrès	CMS	MENDY	PHILIPPE
		CMS	MILLE	GAËTAN
		-	MOREAU	YANN
		CMS	MOREY	VINCENT
		-	MOUGEY	OLIVIER
		CMS	MOUGIN	CHRISTOPHE
		CMS	MOUGIN	DAVID
		-	MULLER	NICOLAS
		CMS	NOIR	DAMIEN
		CMS	NORMAND	BERTRAND
		CMS	OCHS	THIERRY
		CMS	PAGEAUX	MICKAEL
		CMS	PAGNOT	OLIVIER
		CMS	PAPE	CHRISTOPHE
		-	PARRIAUX	FABRICE
		-	PERIARD	ANTHONY
		-	PICHETTI	ARNAUD
		-	PIGUET	SERGE
		CMS	PONCELIN	BERTRAND
		CMS	PONCOT	YOHANN
		CMS	POURNY	SEBASTIEN
		CMS	POY	LUDOVIC
		-	PRINCET	FRANCOIS
		CMS	PROST	JULIEN
		CMS	RATTE	JOHANNY
		CMS	REGNIER	CYRIL
		-	ROUSSET	FREDERIC
		CMS	SAUSER	YANNICK
		CMS	SCHAER	DOMINIQUE
		CMS	SCHORI	NICOLAS
		-	SECLET	ELVIS
		CMS	SIMON	ERIC
		CMS	SIMONIN	LIONEL
CMS	TERVEL	MAXIME		
CMS	TOURMAN	JEAN-MICHEL		
CMS	TROY	RODOLPHE		
CMS	UHLEN	BRUNO		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

Niveau de formation	Niveau emploi	CMS	Nom	Prénom
FDF2	Chef d'agrès	CMS	VALKER	MARC
		CMS	VECLAIN	BRUNO
		-	VUILLET	JOHANN
		-	WAHLER	DAVID
		CMS	WURTZ	JEAN-CYRIL
FDF 2	Equipier	CMS	SCHWEBLIN	MAGALI
FDF 1	Equipier	CMS	ANDRE	PAUL-ETIENNE
		-	AUDEBERT	GREGORY
		CMS	AVONDO	SAMUEL
		-	BADOIS	AURELIEN
		-	BAILLY	DAVID
		-	BANDERIER	HUBERT
		-	BARCON	JEAN-CLAUDE
		CMS	BARDOT	JORDAN
		-	BARRAULT	HERVE
		CMS	BART	GAËTAN
		CMS	BASSETTI	MATTEO
		CMS	BAUD	CYRIL
		CMS	BAZIN	FLORIAN
		CMS	BEL	JULIEN
		CMS	BELOT	JULIEN
		-	BENKHELFALLAH	SID AHMED
		-	BERTRAND	DANIEL
		-	BESANCON	REGIS
		CMS	BEZ	THOMAS
		CMS	BILLOD	JULIEN
		CMS	BLANCHARD	YVES
		CMS	BODET	MATTHIEU
		-	BOILLOT	FLORIAN
		CMS	BOLE	NICOLAS
		CMS	BOSCHAT	OCEANE
		CMS	BOSSON	STEPHANE
		CMS	BOUDINOT	LAURENT
		-	BOUHELIER	ROBIN
		CMS	BOURDIN	FANNY
		-	BOURGIN	SEBASTIEN

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	CMS	BOUTON	ARNAUD
		CMS	BOVET	FLORENT
		-	BRASLERET	CAROLINE
		CMS	BRENANS	RAPHAEL
		-	BRETAGNE	CEDRIC
		CMS	BREUILLARD	KILLIAN
		-	BREUILLOT	KEVIN
		-	BRIDE	MICKAEL
		-	BRIOIS	MADELINE
		CMS	BRISEBARD	CORENTIN
		CMS	BRISEBARD	EMILIEN
		CMS	BRISEBARD	JULES MAËL
		CMS	BROCCO	GUILLAUME
		-	BRONIQUE	NICOLAS
		CMS	BRUOT	KILLIAN
		CMS	BULLE	MATHIEU
		CMS	CAFFAREL	XAVIER
		CMS	CARBINI	ROMAIN
		CMS	CARMINATI	ALEXIS
		-	CAVARELLI	NICOLAS
		-	CAVATZ	JOANN
		CMS	CECCARELLO	CHRISTIAN
		-	CHAMPAGNE	CHARLEY
		-	CHAPELLE	ANDRE
		CMS	CLEMENT	ELIE
		CMS	CLERC	JEREMY
		-	CLERC	LAURENT
		-	CLEVY	VICTORIEN
		-	COGNAT	JEREMIE
		CMS	COLLETTE	OLIVIER
		-	COMITI	JEAN-MARC
		CMS	COMPTE	ALEXANDRE
		-	CORDIER	FLORIAN
		-	CORDIER	ROMAIN
-	CORNET	MARC		
-	CORNU	LAURENT		
CMS	COSTE	PIERRE		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	CMS	COURVOISIER	EMMANUEL
		CMS	CUNY	SEBASTIEN
		-	CUSENIER	JEROME
		CMS	DEBOST	JULIE
		-	DECHAUD	DAVID
		CMS	DECHAUX	JEREMY
		CMS	DELOULE	HUGO
		CMS	DEMANGE	MICHAEL
		CMS	DEMOULIN	GASPARD
		CMS	DERAY	EMILE
		CMS	DESENCLOS	DAVID
		CMS	DINQUER	NICOLAS
		CMS	DOSIERES	KEVIN
		-	DREZET	SYLVAIN
		CMS	DUDO	OLIVIER
		CMS	DUPONT	ANTOINE
		CMS	DUPUIS	GAËTAN
		CMS	DUSSOUILLEZ	MICKAEL
		CMS	DUTRIEUX	FRANÇOIS
		CMS	ETCHIALI	MEHDI
		CMS	ETEVENON	KARINE
		CMS	FAUDOT	NICOLAS
		CMS	FAVE	REMY
		CMS	FLAMERY	CLEMENT
		-	FORTIER	FANNY
		CMS	FRANCOIS	CHARLES
		CMS	GABET	JULIEN
		-	GAGELIN	ALEXANDRE
		CMS	GAGELIN	ARTHUR
		-	GAHIDE	EDDY
		CMS	GAIFFE	MANON
		CMS	GALLOTTE	ALEXANDRE
		CMS	GAMARD	ALAIN
-	GAMARD	VINCENT		
-	GARRIDO	ROBERTO		
-	GAUDUMET	MICHAEL		
CMS	GIAMPICCOLO	FRANÇOIS		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	-	GIDEL	CHRISTIAN
		-	GIGANTE	VALENTIN
		CMS	GINDRAT	VALERE
		CMS	GIRARD	THOMAS
		CMS	GIRARDET	ARMAND
		CMS	GIRARDET	TOM
		-	GIRARDIN	JEREMY
		CMS	GIROD	ENRIQUE
		CMS	GOSELIN	PATRICK
		CMS	GOY	FRANCK
		-	GRANDCLERE	JASON
		CMS	GRANDJEAN	THOMAS
		CMS	GRILLET	BERTRAND
		-	GRISEY	PASCAL
		CMS	GROS	PHILIPPE
		-	GROSJEAN	ALEXANDRE
		CMS	GROSJEAN	MELANIE
		-	GROSPERRIN	ALEXANDRE
		CMS	GRUX	LOÏCK
		CMS	GUENAT	ROMAIN
		-	GUIBELIN	JOHN
		CMS	GUILLAME	LOÏC
		CMS	GUILLAUME	GWEGAN
		CMS	GUINNARD	CAROLE
		-	HARAT	ROMAIN
		CMS	HERARD	MARC
		-	HINTZY	THOMAS
		-	HODY	AUDREY
		-	HUGUENARD	ARNAUD
		-	JACOUTOT	OLIVIER
		-	JACQUIN	STEPHANE
		-	JEUDY	JULIEN
		-	JEVTOVIC	VINCENT
-	JOLY	BENOIT		
-	JOLY	STEPHANE		
-	JOSET	SEBASTIEN		
-	JOUILLEROT	BAPTISTE		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	CMS	KEBAILI	RAYAN
		CMS	LABATTUT	STEEVEN
		CMS	LACROIX	COLIN
		CMS	LAITHIER	JULIEN
		-	LANDWERLIN	DAVID
		-	LANZERAY	ALEXANDRE
		CMS	LARTIGUE	AURELIEN
		CMS	LATEUR	MATHIEU
		-	LAURENT	ADRIEN
		-	LEBER	JONATHAN
		CMS	LEFEBVRE	CLARA
		CMS	LEFORT	GEOFFREY
		CMS	LEROUX	DAMIEN
		-	LEROY	NICOLAS
		-	LEROY	STEVE
		-	LIGNIER	PAUL
		-	LLABRES	ROMAIN
		-	LOCATELLI	ALEXANDRE
		CMS	LOICHOT	PIERRICK
		CMS	LOMBARDOT	PHILIPPE
		-	LOMBARDOT	SEBASTIEN
		CMS	LONCHAMPT	ANTHONY
		CMS	LOSLIER	CYRIL
		CMS	MAGNIN-FEYSOT	HONORE
		-	MAILLOT	MICHEL
		CMS	MAIRE	GUILLAUME
		-	MARGUET	CORENTIN
		CMS	MARSOUDET	BENJAMIN
		CMS	MARTINS	CAMILLE
		CMS	MATHIOT	LUCAS
		CMS	MEROUGE	TRISTAN
		CMS	MEYER	FLORIAN
		CMS	MIDEY	ALEXANDRE
CMS	MILLE	ARNAUD		
CMS	MINETTI	THIERRY		
-	MINOLETTI	ALEXANDRE		
-	MINOLETTI	BENOIT		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	-	MIOTTE	ALOIS
		-	MIOTTE	PATRICK
		CMS	MONNIN	FREDERIC
		CMS	MONNOT	ROMAIN
		CMS	MONTAGNON	AURELIEN
		CMS	MONTEL	JONATHAN
		CMS	MORAS	RAPHAEL
		CMS	MOREL	BENOIT
		CMS	MOREL	DYLAN
		CMS	MOSSARD	VINCENT
		-	MUCKE	JEAN-PHILIPPE
		CMS	MUSY	ARNAUD
		CMS	NEITTHOFFER	MATHIEU
		-	NEMER	THEO
		CMS	NICOLET	CEDRIC
		-	OLIVIER	STEPHANE
		CMS	ORDINAIRE	TONY
		CMS	PAHIN	MATHIEU
		CMS	PAHIN	NICOLAS
		CMS	PAIGNAY	FLORENT
		-	PAILLOZ	ROMAIN
		CMS	PARMENTIER	NICOLAS
		CMS	PASCAL	MALORY
		CMS	PATOZ	FABRICE
		-	PECHIN	ANTHONY
		CMS	PECORARO	FLORIAN
		-	PELLATON	LAURENT
		-	PELLIER	OLIVIER
		-	PERRIGUEY	CLEMENT
		CMS	PERRIN	CLARA
		-	PERROT	SEBASTIEN
		CMS	PETIT	CEDRIC
		CMS	PICARD	SYLVAIN
-	PIRALLA	ROMAIN		
CMS	PLUMEREL	GUILLAUME		
CMS	PORET	ROMUALD		
-	POTIER	CYRIL		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	CMS	POULEN	OLIVIER
		CMS	POURCELOT	MICHAEL
		CMS	POURCELOT	SEBASTIEN
		CMS	PRAOM	MARGAUX
		CMS	PROFAULT	MARINE
		CMS	QUERRY	FREDERIC
		CMS	RACLOT	DAMIEN
		-	RAILLARD	TRISTAN
		CMS	REGAZZONI	HUGUES
		CMS	REQUET	DAVID
		-	REUILLE	ALLAN
		-	REUILLE	SEBASTIEN
		-	RIOT	ELISE
		-	RIVA	LAURENT
		CMS	ROBIN	CHRISTOPHE
		CMS	RODRIGUES ABRANTES	ANTONIO
		CMS	ROHN	ROBIN
		-	ROLAND	JEAN-LOUIS
		-	ROSSETTO	JULIEN
		CMS	ROUARD	FABIEN
		CMS	ROUSSEAU	JEREMY
		CMS	ROUSSIN	ANTHONY
		CMS	RUDE	ALEXANDRE
		-	RZEMYSZKIEWICZ	THOMAS
		CMS	SAUNIER	MATTHIAS
		-	SCACCHETTI	LOUIS
		-	SENOT	JEAN-CHARLES
		CMS	SMOUNYA	MARC
		CMS	STADLER	FRANCK
		CMS	THEVENOT	THIERRY
		CMS	THILY	ALBAN
		CMS	TISSERAND	ALLAN
		CMS	TISSOT	STEPHANE
-	TOITOT	DIDIER		
-	TOURNIER	HERVE		
-	TREFF	DAMIEN		
-	TRIPONNEY	NICOLAS		

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU EMPLOI	CMS	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	-	TSCHIRRET	VINCENT
		CMS	TYRODE	FLORIAN
		CMS	VACELET	AMAURY
		-	VADAM	JEAN-CHARLES
		CMS	VALLEE	ROMAIN
		CMS	VALOT	YAN
		CMS	VARILLON	JULIEN
		-	VAUDEVILLE	SEBASTIEN
		-	VERISSIMO	ROMAIN
		-	VIONNET	JEAN
		-	VIVOT	FLORIAN

**Article 2 :**

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-11-14-00005 du 14 novembre 2022 susvisé est abrogé.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 03 JAN. 2023

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00013**

du 03 janvier 2023

fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;  
Vu le Référentiel Emploi, Activités, Compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;  
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;  
Vu le guide national de référence « sauvetage aquatique » ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs  
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00004 du 6 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2022 ;  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

<b>EQUIPE SPECIALISEE</b>	<b>NIVEAU D'EMPLOI</b>	<b>Hélicoptage de Nuit</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>GIH</b>	<b>Conseiller technique Départemental (IMP 3)</b>	Oui	LARRIERE	Didier

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

<b>EQUIPE SPECIALISEE</b>	<b>NIVEAU D'EMPLOI</b>	<b>Hélicoptère de nuit</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>GIH</b>	<b>Conseiller technique Départemental Adjoint (IMP 3)</b>	Oui	JEANNIN	Maël
	<b>Conseiller technique Départemental (SAL 3/SAV)</b>	Non	SCHAER	Dominique
	<b>Chef d'unité (IMP3)</b>	OUI	GRANCHER	ROMARIC
			GRIMANI	ALAIN
			LIEVRE	DAVID
			MARTIN	LUDOVIC
			MINOLETTI	BENOIT
			PATTON	BRUNO
			PELLIER	OLIVIER
			TISSOT	JEROME
			TROY	RODOLPHE
	VIENNET	AURELIEN		
	<b>Sauveteur (IMP 2)</b>	NON	BARTHELEMY	MAXIME
			BRIDE	MICKAEL
			COLLIARD	SEBASTIEN
			DEFRASNE	JEROME
			DEFRASNE	NATHALIE
			DUSSOUILLEZ	MICKAEL
			ETCHIALI	MEHDI
			HORCKMANS	ALEXANDRE
			HUGUENARD	ARNAUD
			ROLAND	JEAN-LOUIS
			RUDE	ALEXANDRE
VUILLET	JOHANN			
<b>Sauveteurs aquatiques (SAV)</b>	Oui	MARTIN	LUDOVIC	
		TISSOT	JEROME	
	NON	DECKMIN	RICHARD	
		DROSZEWSKI	YANN	
		GAHIDE	EDDY	
		POTIER	CYRIL	
ROUSSEY	ERIC			
TREFF	DAMIEN			
<b>Médecin SSSM (IMP 1)</b>	Non	PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE	
		PILLER	LAURE-ESTELLE	

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 2 :**

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicoptéré uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptère de nuit	NOM - PRÉNOM
GIH	/	/	/

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00004 du 6 octobre 2022 susvisé est abrogé.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 03 JAN. 2023

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00014** du 03 janvier 2023

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » ;  
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieu périlleux et montagne » ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00005 du 6 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2022 ;  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP 3	Conseiller technique départemental	LARRIERE	DIDIER
	Conseiller technique départemental Adjoint	JEANNIN	MAEL

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
<b>IMP 3</b>	<b>Chefs d'unité</b>	BAILLY	DAVID
		BOVET	FLORENT
		DAMNON	CEDRIC
		GAILLARD	BENJAMIN
		GRANCHER	ROMARIC
		GRIMANI	ALAIN
		GUILLET	DANIEL
		LIEVRE	DAVID
		MARTIN	LUDOVIC
		MINETTI	THIERRY
		MINOLETTI	BENOIT
		PATTON	BRUNO
		PELLIER	OLIVIER
		RODRIGUES	CEDRIC
		TISSOT	JEROME
TROY	RODOLPHE		
VIENNET	AURELIEN		
<b>IMP2</b>	<b>Sauveteur</b>	BANDERIER	HUBERT
		BARTHELEMY	MAXIME
		BERNA	CHRISTOPHE
		BRENANS	RAPHAEL
		BRIDE	MICKAEL
		CAVATZ	GAETAN
		CHAMPAGNE	CHARLEY
		COHADON	SYLVAIN
		COLLIARD	SEBASTIEN
		DEFRASNE	JEROME
		DEFRASNE	NATHALIE
		DUBOURG	KEVIN
		DUSSOUILLEZ	MICKAEL
		ETCHIALI	MEHDI
		FAIVRE	LANDRY
		GERMAIN	SEBASTIEN
		GRANDMAISON	MAXIME
		GRANDMOUGIN	BAUDOIN
HORCKMANS	ALEXANDRE		
HUGUENARD	ARNAUD		

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP2	Sauveteur	JEANNEROD	CHRISTOPHE
		LEROY	STEVE
		MEROUGE	TRISTAN
		MOUREY	MATHIEU
		OCHS	THIERRY
		ORDINAIRE	TONY
		PELLEGRINI	RODOLPHE
		PROFAULT	MARINE
		QUERRY	FREDERIC
		ROLAND	JEAN-LOUIS
		RUDE	ALEXANDRE
		THIEBAUD	MICKAEL
		UHLEN	BRUNO
		VADAM	JEAN-CHARLES
VUILLET	JOHANN		

#### Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
IMP3	Chef d'unité	ROBIN	CHRISTOPHE
IMP 2	Sauveteur	BREUILLOT	KEVIN
		HODY	AUDREY

#### Article 3 :

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Adjudant-chef ROBIN Christophe – Groupement EST ;
- Adjudant-chef TISSOT Jérôme – Groupement OUEST ;
- Adjudant-chef RODRIGUES Cédric – Groupement SUD.

#### Article 4 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 5**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00005 du 6 octobre 2022 susvisé est abrogé.

**Article 6**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 03 JAN. 2023

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00015**

du 03 janvier 2023

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-018 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00006 du 6 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2022 ;  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés, au titre de l'année 2023, les personnels désignés ci-dessous :

NOM - PRÉNOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
AMIEZ Delphine	X		X			
AUDY Pauline	X		X			
BARBIER Julien	X			X	X	X
BAYLE Sabrina	X		X			
BERGER Damien	X	X		X	X	
BESANCON Kim	X			X	X	
BILLOD-MOREL Céline	X		X			
BINDA Romain	X		X			
BINETRUY Brigitte						
BINETRUY Thibaud	X			X		

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NOM – PRÉNOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
BONVARLET Shama	X		X			
BOUTON Arnaud	X			X		
BRISEBARD Mathilde	X			X		
CASTANY Thomas	X			X		
CHABOD Adeline	X		X			
CLERC-VOUILLOT Fanny	X			X		
CLOUET Laure	X			X		
COMTE Cécile	X			X	X	
COMTE Estelle	X			X	X	
CUNY Bertrand	X	X		X	X	X
DESCHENES Kevin	X			X	X	X
DESHAYES Julien	X			X		
DHOTE Charline	X		X			
DUVIVIER-THIBAUT Eric	X			X		
EL AYOUNI Ayoub	X			X		
ELISABETH Sébastien	X	X		X		
FAIVRE Alexandra	X	X		X		
FERREUX Augustin	X			X		
GAIFFE Olivia	X	X		X	X	
GAUDINET Gabriel	X			X		X
GENESTIER Emmanuel	X		X			
GIRARDOT Maïté	X		X			
GRANDJEAN Bertrand	X	X		X	X	X
GROSS Christophe	X			X	X	
GRUT Evelyne	X					
GUTHLEBEN Matthieu	X			X		
HUOT Aurore	X	X		X	X	X
JEANNEROD Françoise	X			X	X	
JOUILLE Mélanie	X			X		
JOURNOT Alain	X			X		X
KHELOUFI Louiza	X			X		
LACROIX Colin	X			X	X	
LANGUILLE Emmanuel	X			X		
MAGNIN Frédéric	X			X	X	
MARION Céline	X		X			
MARY Magdalena	X		X			
MEBIROUK Jamaya	X			X		

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NOM – PRÉNOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
MILLON Martine	X	X		X		X
MOLLE Marie	X		X		X	
MONTAGNON Jean Christophe	X			X		X
NAGY Cécile	X			X	X	
NICOD Fabienne	X	X		X		X
PARIS Mélanie	X			X		
PETIT Yannick	X			X		
PINEAU Joséphine	X			X		
POULLEAU Léa	X		X			
REBILLOT Isabelle	X			X		
RETHORE Annie	X	X		X	X	
RICHARD Christophe	X			X	X	
RICHARD Solenne	X			X	X	
ROBERT Patrick	X			X		
RUFFION Laetitia	X	X		X	X	
RUINET Sylvie	X			X		
SCALABRINO Véronique	X	X		X		
SUBILOTTE Laurence	X			X		
TEIXEIRA Johanna	X			X	X	
VIVOT Stéphanie	X	X		X	X	
VONIN Véronique	X	X		X	X	X
VOUILLON Alain		X		X		
WENGER Maxime	X			X		
ZAHND Henri	X		X			

**Article 2 :**

Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublure ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00006 du 6 octobre 2022 susvisé est abrogé.

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2023**

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Arrêté n° 25-2023-01-03-000-16**

**du 03 janvier 2023**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;

Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-018 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Sont habilités à exercer en qualité de médecins sapeurs-pompiers, au titre de l'année 2023, les personnels désignés ci-dessous :

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Médecin SAL	DSM	SSH
BARBIER	ALAIN	X	X			
BERNARD	LYDIE	X	X			
BIAJOUX	GREGORY	X	X			
CELLERIER	MARTIN	X	X			
COURVOISIER	EMMANUELLE			X		
DOLLAT	BRIGITTE	X	X			
DOLLAT	DAMIEN	X	X			
DUCELLIER	DOMINIQUE		X			
ESPUCHE	DOMINIQUE	X	X			
GRIMON	DANIEL	X	X		X	
GROFFAL	NICOLAS		X			
GUIGNARD	ERIC		X			
IDELCADI	MASTAFA	X	X			
IDRISSI	MICHAEL	X	X			

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NOM	PRÉNOM	OPS Courant	OPS Except.	Médecin SAL	DSM	SSH
JACOULET	ERIC		X			
KOLB	NATHALIE	X	X			
LABOTH	PATRICIA	X	X			
LAGRE	FRANCOIS-XAVIER		X		X	
LASSER	PHILIPPE	X	X		X	
LEGAIN	MAXIME	X	X			
LESOURD	ISABELLE	X	X			
LOTIGIE	LISE	X	X			
MACHEREL	GERALD		X			
MAILLOT	MARIE-CELINE		X	X		
MARGUET	PHILIPPE	X	X		X	
MEZHER	CHAOUKI		X			
MILLET	ALAIN	X	X			
MONTAGNON	LAURENCE		X		X	
MOUTON	CAROLE	X	X			
NAVARRO	JULIEN	X	X			
OVTCHAROFF	BORIS	X	X			
PELLEGRINI-LASSER	MARYLINE	X	X			
PEUGEOT-MORTIER	CAROLINE	X	X		X	X
PHILIPPE	PIERRE-MARIE	X	X			
PHILIPPOT	YOLAND		X			
PILLER	LAURE-ESTELLE	X	X		X	X
PRETRE	PHILIPPE	X	X			
RABIER	BENOIT	X	X			
RAVEY	GILLES		X			
RECEVEUR	ROBERT		X	X		
REMONAY	MAXIME		X			
RODRIGUES	NILTON JORGE		X			
RONDOT	CHRISTIAN	X	X			
ROYO	CELINE	X	X			
SIGAUX	ANTOINE	X	X			
STABILE	ANTOINE	X	X			
SAULNIER	NADINE	X	X			
VILLAUMIE	MICHEL		X			
WATTELIER	FRANCOIS	X	X			

Service Départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 2 :**

Seuls les médecins inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2023**

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03-000-17** du 03 janvier 2023

fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels exerçant dans le domaine de la prévention du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-10-00002 du 10 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2022.  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRÉNOM
PRV 3	Responsable départemental de la prévention	TROUTTET Gilles
PRV 2	Chef du Groupement prévention et planification	TOURASIN Lionel

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRÉNOM
PRV2	Préventionnistes	FALLOT David GRISON Aurélien MICHEL Philippe MOREAU Yann PEYRUSSE Christian RIVIÈRE Philippe
	Prévisionnistes	BONNETON Sébastien DELON Benoît GESSIER Pierre RIVOIRE Clément
	Agent de prévention	BOUCHOT Anaël FREIDIG Sébastien MARCHAL Hervé STORTZ Yvon

**Article 2 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-10-00002 du 10 octobre 2022 susvisé est abrogé.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 03 JAN. 2023

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**

Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00018** du 03 janvier 2023

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « risque radiologique » ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00008 du 6 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2022.  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 4	Conseiller technique départemental	BOUCHOT	ANAEL
	Conseiller technique	DELON	BENOIT
Expert	Conseiller Départemental Médecine Nucléaire	BOULAHDOUR	HATEM
RAD 3	Conseiller Technique Départemental Adjoint	SAUGET	Yohann

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT	JULES
		LECOMTE	HERVE
		VIELLEDENT	MATTHIEU
RAD 2	Conseiller en radioprotection	COGNAT	JEREMIE
	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BEUGNOT	ALEXIS
		BONNETON	SEBASTIEN
		BOSSONNET	JULIEN
		CAFFAREL	XAVIER
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		DINETTE	ARNAUD
		DUDO	OLIVIER
		DUTOUR	SANDRINE
		FISCHESSER	GUILLAUME
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
		GUIGNOT	YVON
		JACOUTOT	OLIVIER
		LAISNE	JEAN-MARC
		MALACHOWSKI	FREDERIC
		MONNIN	FREDERIC
		MONTAGNON	AURELIEN
		PETER	ARNAUD
		PICHETTI	ARNAUD
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND
		PRIEM	VINCENT
		RIVA	LAURENT
	RIVIERE	PHILIPPE	

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	ROLLIN	JEROME
		ROUSSIN	ANTHONY
		SCHORI	NICOLAS
		TOURNIER	STEPHANE
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BOLE	JULIEN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		BRIONNE	SAMUEL
		CATANESE	FLORENCE
		CHOULET	FREDERIC
		DUBOIS	ROMAIN
		DUCHANOY	BENOIT
		DUPONT	ANTOINE
		GESSIER	PIERRE
		GIGON	ARNAUD
		GRILLET	BERTRAND
		GROSPERRIN	ALINE
		KATANCEVIC	NICOLAS
		LARRIERE	ANTHONY
		LONCHAMPT	ANTHONY
		MANZONI	JEREMIE
		MASSE	SEBASTIEN
		MILLE	GAETAN
		MOUGIN	DAVID
		PELLATON	LAURENT
		POMMEY	ORIANNE
		RENEAUX	LIONEL
		RINGENBACH	THOMAS
		RIVOIRE	CLEMENT
ROY	JEROME		
VADAM	JEAN-CHARLES		
VALKER	MARC		
VUILLET	EMMANUELLE		

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 2 :**

Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
<b>RAD 3</b>	<b>Chef « CMIR »</b>	FREIDIG	SEBASTIEN
<b>RAD 2</b>	<b>Chef d'équipe d'intervention</b>	MARCHE	FABRICE
<b>Expert</b>		GIAMPICCOLO	FRANCOIS

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00008 du 6 octobre 2022 susvisé est abrogé.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2023**

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03.00019 du 03 janvier 2023**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « risques chimiques et biologiques » ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00009 du 6 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2022.  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM
RCH 4	Conseiller technique départemental	Détection biologique Analyse pollution	REGAZONI	DAVID
	Conseiller technique départemental adjoint	Détection biologique Analyse pollution	BEVALOT	JULES
		/	BRINGOUT	FREDERIC
		Analyse pollution	STORTZ	YVON
		/	TOURASIN	LIONEL
Pharmacienne	Conseiller départemental risques biologiques		MERAUX	ISABELLE

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	DETECTION ANALYSE	NOM	PRENOM
RCH 3	Chef « CMIC »	/	ALBERT	PATRICE
		/	BALLIN	REYNALD
		/	BONNETON	SEBASTIEN
		/	BOUCHOT	ANAEL
		/	CHIAPPINELLI	CHRISTOPHE
		/	CLAUDET	CHARLES
		/	FALLOT	DAVID
		/	FREIDIG	SEBASTIEN
		/	GOMARD	JULIEN
		/	GRISON	AURELIEN
		/	ONILLON	CHRISTOPHE
		/	PICHETTI	ARNAUD
		/	PUEL	FREDERIC
		Détection biologique	SAUGET	YOHANN
		/	TROUTTET	GILLES
/	VEILLEDENT	MATTHIEU		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE	ALEXANDRE
		ANGONIN	ARNAULT
		AUTHIER-CAILLAUD	ASTRID
		BADINA	JEROME
		BAILLY	DAVID
		BECOULET	SEBASTIEN
		BERTHELEMY	PASCAL
		BERTRAND	DANIEL
		BETTONI	MAXIME
		BOSSONNET	JULIEN
		BOUCON	PHILIPPE
		BRIOTET	FREDERIC
		BRONIQUE	NICOLAS
		BULLE	MATHIEU
		CAFFAREL	XAVIER
		CLAVERIA	NICOLAS
		CLERC	LAURENT
COGNAT	JEREMIE		

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	COLLIN	XAVIER
		DELAULE	LIONEL
		DELOULE	FABRICE
		DESCHAMPS	JEAN-MARC
		DETTE	JEAN-PHILIPPE
		DINETTE	ARNAUD
		DORIER	PIERRE
		DUDO	OLIVIER
		DUIVON	GAELLE
		ELOY	VINCENT
		ESPINOSA	SEBASTIEN
		ESPITALIER	STEPHANE
		FAIVRE	NICOLAS
		FISCHESSER	GUILLAUME
		FRANCHEQUIN	REGIS
		GEHANT	GILLES
		GELEY	AURORE
		GESSIER	PIERRE
		GHERARDI	PHILIPPE
		GIRARDET	TOM
		GIRARDIN	DOMINIQUE
		GUIGNOT	YVON
		JOSET	SEBASTIEN
		LAISNE	JEAN-MARC
		LECOMTE	HERVE
		MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
		MAIGROT	ROBIN
		MANZONI	JEREMIE
		MARGUET	JOHN
		MARION	DAMIEN
		MARS	NICOLAS
		MICHAUD	XAVIER
		MICHEL	PHILIPPE
MILLE	GAETAN		
MONNIN	FREDERIC		
MONTAGNON	AURELIEN		
NOIR	DAMIEN		

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
<b>RCH 2</b>	<b>Chef d'équipe d'intervention</b>	PAPE	CHRISTOPHE
		PASQUA	PIERRE
		PETER	ARNAUD
		PETIT	CHRISTIAN
		PLUMEREL	GUILLAUME
		PONARD	GUILLAUME
		PONCELIN	BERTRAND
		POURCELOT	JACQUES
		PRIEM	VINCENT
		RASPILLER	OLIVIER
		RENEAUX	LIONEL
		RIVA	LAURENT
		ROLLIN	JEROME
		ROUSSIN	ANTHONY
		ROY	JEROME
		SCHORI	NICOLAS
		SECKET	ELVIS
		SIMON	JEAN-LUC
		THIAVILLE	JEAN-CHRISTOPHE
		TOURNIER	STEPHANE
VECLAIN	BRUNO		
ZILL	FABRICE		
<b>RCH 1</b>	<b>Chef d'équipe reconnaissance</b>	BLANCHARD	YVES
		BOLE	JULIEN
		BOUCLET	GAETAN
		BOURGIN	SEBASTIEN
		BRENANS	RAPHAEL
		BRENIAUX	MARION
		BRESCHBUHL	GREGORY
		CALLOIS	FRANCIS
		CARMINATI	ALEXIS
		CHOULET	FREDERIC
		COMTE	FLORIAN
		CUNY	BERTRAND
		CUNY	SEBASTIEN
		DECHAUD	DAVID
		DEMANGE	MICHAEL

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	DUBOIS	ROMAIN
		DUBOURG	KEVIN
		DUCHANOY	BENOIT
		DUTOUR	SANDRINE
		FAIVRE-RAMPANT	CLAUDE
		FAVEY	NICOLAS
		FLORIN	JEAN
		GARNIER	HERVE
		GIGON	ARNAUD
		GRANDGIRARD	JULIEN
		GRILLET	BERTRAND
		GROSPERRIN	ALINE
		GRYNSYK	GAETAN
		JACOUTOT	OLIVIER
		JEANNEROD	CHRISTOPHE
		JOUBAIRE	THOMAS
		JOUVE	WILLIAM
		KATANCEVIC	NICOLAS
		KERGOAT	ERWAN
		LAITHIER	JULIEN
		LARRIERE	ANTHONY
		LEMOINE	EMMANUEL
		LONCHAMPT	ANTHONY
		MASSE	SEBASTIEN
		MONNIN	NICOLAS
		MONOT	ETIENNE
		MOUGIN	DAVID
		PELLATON	LAURENT
		POMMEY	ORIANNE
		PORET	ROMUALD
		POULEN	OLIVIER
		POURCELOT	MICHAEL
		POURCELOT	SEBASTIEN
RINGENBACH	THOMAS		
RIVOIRE	CLEMENT		
ROUHIER	FLORIAN		
SCHWEBLIN	MAGALI		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	THIEBAUD	MICKAEL
		VALKER	MARC

**Article 2 :**

Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
/	/	/

**Article 3 :**

Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Capitaine SAUGET Yohann – Groupement EST ;
- Capitaine BEVALOT Jules – Groupement OUEST ;
- Commandant PUEL Frédéric – Groupement SUD.

**Article 4 :**

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 5 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00009 du 6 octobre 2022 susvisé est abrogé.

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 6 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2023**

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00020 du 03 janvier 2023**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le Référentiel Emploi, Activités, Compétences « interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;  
Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à la formation de spécialité « interventions en milieu aquatique et hyperbare » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « sauvetage aquatique » ;  
Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à la formation de spécialité « interventions en milieu aquatique et hyperbare » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00010 du 6 octobre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2022 ;  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM	PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	50 m	SNL 2	SCHAER	DOMINIQUE
	Conseiller technique	50 m	SNL 1	GAUDUMET	MICHAEL

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM	PRENOM
SAL 2	Chef d'unité	50 m	SNL 1	BENKHELFALLAH	SID AHMED
			SNL 1	DECKMIN	RICHARD
			SNL 1	DROZ-VINCENT	NICOLAS
			SNL 1	DUDO	OLIVIER
			SNL 1	GIROD	ENRIQUE
			SNL 1	MONNIN	NICOLAS
			SNL 1	POTIER	CYRIL
			SNL 1	TREFF	DAMIEN
	Chef d'unité	30 m	-	DROSZEWSKI	YANN
			-	CALLOIS	FRANCIS
			SNL 1	ROUSSEY	ERIC
	Chef d'unité	20 m	SNL 1	BULLE	MATHIEU
	Scaphandrier Autonome Léger	50 m	SNL 1	BROCCO	GUILLAUME
SAL 1	Scaphandrier Autonome Léger	50 m	SNL 1	BILLOD	JULIEN
			SNL 1	ESPITALIER	STEPHANE
			SNL 1	MAILLOT	DOMINIQUE
			SNL 1	TISSOT	STEPHANE
			-	TRIPONNEY	NICOLAS
			SNL 1	VAREY	FREDERIC
		30 m	-	BAUFLE	JULIEN
			SNL 1	BRENIAUX	JEAN-SIMON
			SNL 1	CASSARD	REGIS
			SNL 1	GROSPERRIN	ALEXANDRE
			SNL 1	GUENAT	ROMAIN
			SNL 1	GUILLEMIN	MARC
			-	MESSELET	MATHIEU
			-	MOURAU	CAROLINE
			SNL 1	PORTERET	STEPHANE
-	VACELET	AMAURY			

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	IEV	BARTHELEMY	MAXIME
		IEV	BARTHOD-MALAT	ANTOINE
		IEV	BAUFLE	JULIEN
		-	BENKHELFALLAH	SID AHMED
		IEV	BENOIT	STEPHANE
		IEV	BILLOD	JULIEN
		IEV	BOURDIN	FANNY
		IEV	BOVET	FLORENT
		IEV	BRENANS	RAPHAEL
		IEV	BRENIAUX	JEAN-SIMON
		IEV	BROCCO	GUILLAUME
		IEV	BRUOT	KILLIAN
		IEV	BULLE	MATHIEU
		IEV	CALLOIS	FRANCIS
		IEV	CARBINI	ROMAIN
		IEV	CARTIER	YOANN
		IEV	CASSARD	REGIS
		IEV	CHATELAIN	NICOLAS
		IEV	CORNU	LAURENT
		IEV	COURAGEOT	DAMIEN
		IEV	CUNY	SEBASTIEN
		IEV	DABSALMONT	SEBASTIEN
		IEV	DECKMIN	RICHARD
		IEV	DELOULE	HUGO
		IEV	DEVILLEZ	ANTOINE
		IEV	DROSZEWSKI	YANN
		IEV	DROZ-VINCENT	NICOLAS
		IEV	DUBAT	ADRIEN
		IEV	DUBOIS-DUNILAC	THOMAS
		IEV	DUDO	OLIVIER
		IEV	DUPONT	ANTOINE
		IEV	ESPITALIER	STEPHANE
		IEV	GABRIEL	VINCENT
		IEV	GAHIDE	EDDY
IEV	GAUDUMET	MICHAEL		
IEV	GILLET	JULIAN		
IEV	GIRARD	THOMAS		

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	-	GIROD	ENRIQUE
		IEV	GRIVEAU	ANTOINE
		IEV	GROSPERRIN	ALEXANDRE
		IEV	GROSPERRIN	ALINE
		IEV	GUENAT	ROMAIN
		IEV	GUIGNOT	YVON
		IEV	GUILLEMIN	MARC
		-	HAUSWALD	MARIE
		IEV	HORCKMANS	ALEXANDRE
		-	JOUBAIRE	THOMAS
		-	KISEL	CHARLOTTE
		IEV	LAITHIER	JULIEN
		IEV	LEFEBVRE	CLARA
		IEV	LEGRAND	TIMEA
		IEV	LOICHOT	PIERRICK
		IEV	LOSLIER	CYRIL
		-	MAILLOT	DOMINIQUE
		IEV	MARTIN	LUDOVIC
		IEV	MESSELET	MATHIEU
		IEV	MONNIER	CYRIL
		IEV	MONNIN	NICOLAS
		IEV	MOREL	DYLAN
		-	MOURAUX	CAROLINE
		IEV	MOURAUX	KAREN
		IEV	NEITTHOFFER	MATHIEU
		IEV	PAPE	CHRISTOPHE
		IEV	PIGUET	SERGE
		IEV	PIRALLA	ROMAIN
		IEV	PLUMEREL	GUILLAUME
		IEV	POMMEY	ORIANNE
		IEV	PORTERET	STEPHANE
		IEV	POTIER	CYRIL
		IEV	PROST	JULIEN
-	REGNIER	CYRIL		
-	REQUET	DAVID		
IEV	RIVA	MICKAEL		
IEV	RODRIGUES	CEDRIC		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	IEV	ROUSSEY	ERIC
		IEV	SAUGET	YOHANN
		IEV	SCHAER	DOMINIQUE
		IEV	TISSOT	JEROME
		IEV	TISSOT	STEPHANE
		IEV	TONDA	JEROME
		IEV	TREFF	DAMIEN
		IEV	TRIPONNEY	NICOLAS
		IEV	UMBER	LOIC
		IEV	VACELET	AMAURY
		IEV	VAREY	FREDERIC
		IEV	VERMOT-DESROCHES	CHARLINE
		IEV	VIEILLE	MATHIEU

**Article 2 :**

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	NOM - PRÉNOM
/	/	/	/

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM	PRENOM
SAV	Sauveteur aquatique	Oui	KATANCEVIC	NICOLAS
		Oui	LERMENE	QUENTIN
		Oui	POURCELOT	EDOUARD

**Article 3 :**

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 4 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-10-06-00010 du 6 octobre 2022 susvisé est abrogé.

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2023**

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours

**Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs**

**Arrêté n° 25-2023-01-03-00021 du 03 janvier 2023**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2023.

Le préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-54 ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu le guide national de référence « sauvetage-déblaiement » ;  
Vu les guides de doctrine et de techniques opérationnelles « interventions en milieux effondrés et instables » ;  
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Doubs ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2022-11-14-00004 du 14 novembre 2022 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2022 ;  
Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2023, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE 3	Référent départemental	OUI	VIEILLEDENT	MATTHIEU
	Référent départemental Adjoint	OUI	GUY	DANIEL
	Chef de section	OUI	ANGONIN	ARNAULT
			FAIVRE	RAPHAEL
			PONARD	GUILLAUME
VASSEUR	OLIVIER			
SDE 2	Chef de section	NON	JOUBE	WILLIAM

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE 2	Chef d'unité	OUI	FALLOT	DAVID
			MENDY	PHILIPPE
			BAZIN	OLIVIER
			BOURGADEL	CHRISTOPHE
			BOURGOIN	ALAIN
			BREUILLARD	PATRICE
			BRIDE	MICKAEL
			COLLIARD	SEBASTIEN
			MOREY	VINCENT
			ROBIN	CHRISTOPHE
			THEVENOT	THIERRY
SDE 2	Chef d'unité	NON	AVONDO	SAMUEL
			BETTONI	MAXIME
			BEUGNOT	ALEXIS
			COULON	PHILIPPE
			CUSENIER	CHRISTOPHE
			ESPITALIER	DANIEL
			ESPITALIER	STEPHANE
			GABET	JULIEN
			GOMARD	JULIEN
			GRANCHER	ROMARIC
			GUY	SYLVAIN
			HUGUENARD	FABRICE
			LARRIERE	DIDIER
			LESTRAT	JESSY
			MAGNIN-FEYSOT	OLIVIER
			PELLIER	OLIVIER
			ROUSSEY	ERIC
			RUEZ	JEAN-LUC
			SAUSER	YANNICK
			SECLET	ELVIS
			THIEBAUD	MICKAEL
TISSOT	JEROME			
UHLIN	BRUNO			
VECLAIN	BRUNO			
VUILLET	JOHANN			

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
<b>SDE1</b>	<b>Equipier</b>	<b>NON</b>	BERTRAND	DANIEL
			BOUCLET	GAETAN
			BRETAGNE	CEDRIC
			CARMINATI	ALEXIS
			CASSARD	REGIS
			CHAMPAGNE	CHARLEY
			CHEGNION	OLIVIER
			CHOULET	FREDERIC
			COLLETTE	OLIVIER
			COMPTE	ALEXANDRE
			COSTE	PIERRE
			CUSENIER	JEROME
			DEFRASNE	JEROME
			DUSSOUILLEZ	MICKAEL
			FAVE	REMY
			GAGELIN	ALEXANDRE
			GINDRAT	VALERE
			GIRARD	THOMAS
			GIROD	LOUIS
			GRABS	CEDRIC
			GRANDJEAN	MICHEL
			GRILLET	BERTRAND
			GUIGNIER	HERVE
			GUILLET	DANIEL
			HINTZY	THOMAS
			HUGUENARD	ARNAUD
			HUOT	AUORE
			LANDWERLIN	DAVID
			LIEVRE	DAVID
			MANZONI	JEREMIE
			MARTIN	LUDOVIC
			MATERNE	CHRISTOPHE
			MAY	JEAN-BAPTISTE
			MINETTI	THIERRY
MIOTTE	PATRICK			
MONNIN	FREDERIC			
MOUGIN	DAVID			

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE1	Equipier	NON	NORMAND	BERTRAND
			PETIT	CEDRIC
			PICARD	SYLVAIN
			PONCOT	YOHANN
			PROFAULT	MARINE
			RATTONI	ALAIN
			REGAZZONI	HUGUES
			REGNAUT	FABIEN
			ROSSETTO	JULIEN
			ROUARD	FABIEN
			ROUSSEAU	ADRIEN
			RUHIER	RAPHAEL
			SCHWEBLIN	MAGALI
			SCUBLA	RAPHAEL
			SIMONIN	LIONEL
			TERVEL	MAXIME
			TOURMAN	JEAN-MICHEL
			UMBER	LOIC
VADAM	JEAN-CHARLES			
VALKER	MARC			
VARILLON	JULIEN			
VUILLET	EMMANUELLE			

#### Article 2 :

Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	RISQUE BATIMENTAIRE	NOM	PRENOM
SDE1	Equipier	NON	BOUHELIER	ROBIN
			BOUSSARD	GERARD
			SIMON	ERIC

#### Article 3 :

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Service départemental  
d'incendie et de secours du Doubs

**Article 4 :**

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-11-14-00004 du 14 novembre 2022 susvisé est abrogé.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **03 JAN. 2023**

Pour le préfet, et par délégation,



**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX**  
**Chef de corps,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours



**Certifié conforme**  
**Contrôleur général Stéphane**  
**BEAUDOUX**

Directeur départemental des  
services d'incendie et de secours  
Commandant le 25<sup>e</sup> CDSP